

L'ÉDITION AU CANADA FRANÇAIS

Naim Kattan

LES DIFFICULTÉS qu'éprouvent aujourd'hui les éditeurs du Québec ne sont pas nouvelles. Leurs racines plongent dans l'histoire de l'édition au Canada, voire dans l'histoire tout court. On n'imprimait pas de livres au Canada sous l'ancien régime, et après la Conquête il fut interdit d'importer des livres de France. Ce n'est qu'en 1830 que cette interdiction fut levée. Les premiers imprimeurs de Montréal et de Québec offraient leurs services aux anglophones et aux francophones en même temps. Le Gouvernement, l'Eglise et les journaux étaient leurs premiers clients. Longtemps, ils furent leurs seuls clients. Les libraires, qui cumulaient les fonctions d'éditeurs préféraient importer des livres plutôt que d'assumer le risque d'en publier eux-mêmes. Certes, les produits des auteurs canadiens figuraient sur les rayons des libraires-éditeurs. Ils constituaient, on l'imagine, une infime minorité.

Un événement a modifié radicalement le visage de l'édition au Canada français : la deuxième guerre mondiale. L'occupation de la France coupa subitement les libraires canadiens français de leur source d'approvisionnement. Les besoins du public ne diminuèrent pas pour autant. Il fallait trouver d'autres sources. Du jour au lendemain, Montréal devint un grand centre d'édition. Des écrivains français illustres, réfugiés en Amérique, faisaient paraître leurs ouvrages au Canada et les éditeurs canadiens français rééditaient les chefs d'œuvre de la littérature française. Montée fulgurante qui ne fut que de courte durée. Ces maisons d'édition n'ont pas survécu. La guerre finie, elles disparurent les unes après les autres. Au cours des dix années qui suivirent la libération de la France,

l'édition au Canada français fut aux prises avec la plus grave crise de son histoire. Elle ne s'en est relevée qu'avec l'entrée en scène, dans le monde de l'édition, du Conseil des Arts du Canada et du Ministère des Affaires culturelles du Québec. Il ne serait pas exagéré de dire que, sans l'intervention des instances gouvernementales, l'édition au Canada français pourrait difficilement survivre.

Où en est l'édition aujourd'hui?

Voici quelques chiffres fournis par le Service des Lettres et du Livre du Ministère des Affaires culturelles du Québec :

<i>Année:</i>	<i>1963</i>	<i>1964</i>	<i>1965</i>
1. Nombre d'auteurs qui ont publié	276	226	248
2. Nombre d'ouvrages publiés	360	325	304
3. Nombre de maisons d'édition	47	39	35
4. Total des volumes imprimés	1,422,998	1,328,222	1,190,696
5. Tirage moyen	3,744	3,906	3,917
6. Valeur au prix de détail des ouvrages imprimés	2,366,473	2,464,118	2,386,598
7. Prix moyen d'un ouvrage	1.66	1.85	2.02

Le livre scolaire représente plus de la moitié de l'édition en langue française au Canada. Il compte, d'après le rapport Bouchard (page 148) pour la moitié de toutes les ventes des libraires de la Province. Les problèmes qui se posent aux éditeurs de manuels scolaires diffèrent de ceux auxquels les autres éditeurs ont à faire face. Du reste, chacun des deux groupes d'éditeurs dispose d'une association distincte: L'Association des Editeurs Canadiens et la Société des Editeurs Canadiens de Manuels Scolaires. Il existe, par ailleurs, une Société des Libraires Canadiens et une Société des Libraires Grossistes Canadiens. Les quatre organismes se sont groupés en une fédération: Le Conseil Supérieur du Livre. Ce Conseil publie une revue: *Vient de paraître* (qui est un bulletin du livre au Canada français) ainsi qu'un Catalogue de l'Édition au Canada français. Cependant, la principale activité du Conseil est d'organiser chaque année Le Salon du Livre de Montréal auquel prennent part non seulement les éditeurs canadiens mais ceux de tous les pays francophones et notamment ceux de la France, de la Belgique et de la Suisse.

Pour comprendre le fonctionnement et la géographie de l'édition au Canada français, prenons le cas d'un écrivain qui vient de terminer son manuscrit. S'il est romancier, il a le choix entre plusieurs éditeurs. Il peut présenter son roman au Cercle du Livre de France. Il sait que cet éditeur donne un prix annuel de \$1,000 et qu'il publie non seulement le roman du lauréat mais ceux de la plupart des finalistes. Il sait aussi que les descriptions les plus audacieuses et les opinions les

plus provoquantes ne rebuteront pas cet éditeur qui, quantitativement, est le plus important éditeur de romans au Canada français.

L'auteur du manuscrit pourra se présenter aussi chez HMM (Hatier, Mame, Hurtubise). Cette maison publie depuis plusieurs années des ouvrages de qualité : essais, romans, nouvelles. Elle groupe les succursales de deux grands éditeurs français : Hatier, qui se spécialise dans l'édition scolaire et universitaire, et Mame dont la spécialité est le livre de caractère religieux. Le directeur et l'associé canadien de la maison est Claude Hurtubise. Cette maison est l'une des rares qui s'intéresse à la traduction des livres canadiens anglais. Elle a offert au public francophone des ouvrages d'auteurs aussi différents que Hugh MacLennan, Walter Gordon et Thomas Sloane. Elle vient même de marquer un point sur le plan international : elle a obtenu les droits pour l'édition française des ouvrages de Marshall McLuhan. La traduction en sera faite au Canada et l'édition parisienne suivra celle de Montréal et c'est Mame, l'un des propriétaires de la maison HMM, qui en assumera la responsabilité.

D'autres éditeurs publient également des romans : Beauchemin, qui se spécialise cependant dans la publication et la diffusion des livres scolaires. L'auteur sera également bien accueilli par Jacques Hébert, propriétaire et fondateur des Editions du Jour. Ce n'est pas la première maison d'édition que fonde Jacques Hébert. Journaliste de combat, grand voyageur, M. Hébert créa, il y a une dizaine d'années, une maison d'édition d'un genre tout à fait nouveau et inusité : Les Editions de l'Homme. Il faisait paraître, à des prix populaires, des ouvrages d'une grande actualité. Un jour, il eut l'idée de réunir des lettres adressées au Devoir par un instituteur anonyme du Lac Saint-Jean. Publiées sous le titre *Les Insolences du Frère Untel*, ces lettres obtinrent le plus grand succès dans l'histoire de l'édition française au Canada. En quelques mois, il s'en est vendu plus de cent mille exemplaires. Quelques années plus tard, Jacques Hébert quittait cette maison en raison de certaines divergences avec son associé et fondait Les Editions du Jour dont il demeure aujourd'hui le seul propriétaire. Cette maison connut des fortunes diverses mais semble surmonter les difficultés qu'elle a éprouvées au cours de ces dernières années. Jacques Hébert a diversifié ses éditions. Il continue à publier des ouvrages d'actualité mais fait paraître aussi des romans, des recueils de poésie, des essais. Il vient d'obtenir un grand succès international. En effet, c'est lui qui a publié *Une Saison dans la Vie d'Emmanuel*, de Marie-Claire Blais. On sait que ce roman obtint le Prix Médicis, à Paris, et qu'il a déjà une grande carrière aux Etats-Unis, en France et bientôt dans d'autres pays. C'est la maison d'édition canadienne qui possède les droits internationaux.

Jacques Hébert adopte, pour lancer ses livres, une technique qui bouleverse toutes les habitudes de l'édition. Chaque titre est une surprise. Le nom de l'auteur et le thème de l'ouvrage ne sont révélés que la semaine de sa mise en vente. Autrement dit, cet ancien journaliste crée autour de chacun de ses livres un "événement".

Les Editions de l'Homme poursuivent la publication de livres d'actualité mais se spécialisent de plus en plus dans la réédition des romans (notamment ceux d'Yves Thériault) et dans les ouvrages qui s'adressent à des publics des plus divers (astrologie, gymnastique, éducation, sexuel, contrôle des naissances, etc.).

Si l'auteur du manuscrit est un poète, il peut s'adresser à plusieurs maisons qui se spécialisent dans cette activité peu rentable. La maison la plus prestigieuse dans ce domaine c'est l'Hexagone. Fondée par un groupe de jeunes poètes dont plusieurs, par ailleurs, sont membres du comité de rédaction de la revue *Liberté*, cette maison est très exigeante. Elle accorde autant d'importance à la qualité du texte qu'à sa présentation. Son animateur, Gaston Miron, est d'ailleurs l'un des poètes les plus remarquables du Canada français. Est-il besoin de dire que les Editions de l'Hexagone n'ont aucune assise financière et qu'elles survivent depuis des années grâce à l'acharnement et à la volonté de ses animateurs dont: Jean-Guy Pilon, Paul-Marie Lapointe, Gilles Hénault et Michel van Schendel?

Mentionnons parmi les autres éditeurs de poésie les Editions Esterel et les Editions Déom qui, par ailleurs, publient aussi des romans et des essais, ainsi que la Librairie Garneau de Québec.

Si l'auteur du manuscrit est un universitaire, il peut s'adresser aux éditions de son université. Depuis quelques années, les Presses de l'Université de Montréal, les Presses de l'Université Laval et les Presses de l'Université d'Ottawa ont considérablement augmenté le nombre des ouvrages qu'elles publient. On trouve dans leurs catalogues des titres de livres très spécialisés mais on y découvre aussi des ouvrages de critique littéraire susceptibles d'intéresser le grand public.

Si l'auteur a des préoccupations religieuses, il peut proposer son manuscrit à plusieurs maisons dont la principale est Fides. Celle-ci est l'une des maisons d'édition les plus importantes du Canada français puisqu'elle publie, depuis de nombreuses années, des livres de caractère général, bien que les ouvrages qui portent son nom présentent un certain aspect chrétien.

Les Pères Jésuites disposent de leur propre maison: les Editions Bellarmin. L'auteur peut également frapper à la porte d'autres maisons religieuses: Les Editions Pélican et les Editions Levrier. L'auteur d'avant-garde, surtout s'il est de tendance séparatiste, peut diriger ses pas vers une nouvelle maison qui, ces dernières années, a publié, en plus d'une revue, des ouvrages d'un grand intérêt littéraire: les Editions Parti Pris.

L'aide à l'édition

En 1958, L'Association des Éditeurs Canadiens s'adressait au Conseil des Arts pour obtenir une aide à l'édition. Il est devenu évident que l'édition des œuvres littéraires n'est pas rentable au Canada français. Plusieurs facteurs rendent la vie de l'éditeur canadien français extrêmement précaire. D'abord, le marché est restreint. Il se limite à six millions de personnes. Mais là n'est pas le plus grave problème. Certes, le Canadien français est un bon client de librairie mais c'est un client choyé. Rares sont les pays où l'édition subit la concurrence des plus grandes maisons de l'Occident. Ainsi, le lecteur canadien français trouve sur la devanture de sa librairie toutes les nouveautés parisiennes. On achète pour près de \$10,000,000 de livres français par an au Canada. De plus, le public lecteur se recrute au Canada français dans les classes cultivées, autrement dit, parmi des personnes qui peuvent lire non seulement le français mais aussi l'anglais. Rarement ce lecteur attend-il la traduction française d'un grand succès américain. Il l'achète dès sa parution dans sa langue originelle, parfois en livre de poche. A la concurrence américaine s'ajoute celles du Canada anglais et de la Grande Bretagne. Par conséquent, la marge est mince qui est laissée à l'éditeur canadien français.

Le Directeur du Cercle du Livre de France, M. Pierre Tisseyre, a répondu, dans un article publié dans la revue "Vient de paraître" à la question: Où va l'argent du lecteur au Canada français? Voici le tableau qu'il dresse:

Auteur	10 p.c.
Libraire	40 p.c.
Distributeur	15 p.c.
Imprimeur	30 p.c.
	—
	95 p.c.
Editeur	5 p.c.

Pour qu'un livre puisse se vendre à un prix abordable au grand public, il est absolument nécessaire de répartir les frais de composition, de mise en page, de correction d'épreuves, etc., sur trois mille exemplaires. Cette loi de l'édition s'impose aux éditeurs de New York, de Paris et de Londres. Leur marché leur permet d'y faire face. Pour l'éditeur canadien français, dont le marché est vingt à cinquante fois plus petit que celui de New York ou de Paris, la même loi s'impose. Il est évident que sans l'aide du Gouvernement, il ne parviendra pas à s'en sortir. Le Conseil des Arts du Canada et le Ministère des Affaires culturelles du Québec sont au fait des exigences de la réalité canadienne. La culture canadienne ne pourrait survivre si les éditeurs canadiens ne pouvaient mener normale-

ment leur travail. Or, il ne le peuvent pas sans aide et sous subventions. Le Conseil des Arts donne une aide directe à l'éditeur. En 1965-66, les éditeurs canadiens français ont reçu de ce fonds le montant de \$19,000 (comparé à \$14,000 au Canada anglais). Les subventions sont données sur présentation d'un manuscrit. Un jury du Conseil des Arts décide si le manuscrit mérite d'être publié. Dans ce cas-là, le Conseil des Arts accorde une subvention qui couvre en gros les frais d'imprimerie.

Les éditeurs canadiens français, dans un mémoire que leur Association a présenté au Conseil des Arts, trouvent paradoxal que le jury qui se préoccupe de la valeur du livre examiné recommande plus facilement un ouvrage de grande qualité à peu près rentable plutôt qu'un ouvrage de qualité moindre mais d'une rentabilité douteuse. Ils demandent de plus que le montant des subventions soit augmenté afin que le livre puisse être vendu à un prix abordable.

Il est très difficile de juger de la justesse du point de vue des éditeurs. Sur quoi le Conseil des Arts devrait-il se baser pour octroyer une subvention à l'éditeur? Sur la rentabilité de l'ouvrage ou sur sa valeur littéraire? Il semble que la valeur littéraire soit une valeur plus sûre et, qu'à la longue, plus apte à favoriser le développement culturel au Canada. La prime donnée à la qualité aboutira sûrement à assainir le marché de l'édition. Sans doute la rentabilité peut-elle être un facteur qui déterminerait le montant de la subvention mais non point la subvention elle-même.

Le Ministère des Affaires culturelles du Québec, créé en 1961, poursuit une politique d'aide soutenue au livre, de sa création à sa diffusion. Les écrivains reçoivent des subventions dont le montant, en 1965-66, était \$87,500. De plus, le Ministère aide les auteurs par des achats directs de leurs ouvrages. Une somme de \$35,000 était réservée à cette fin en 1965-66. Le Ministère donne aussi une subvention spéciale aux éditeurs, connue comme l'assurance-édition. Cette subvention se traduit par l'achat d'un certain nombre d'exemplaires des livres publiés. Les éditeurs voudraient que le Ministère des Affaires culturelles donne ses subventions aux éditeurs sur la présentation d'un manuscrit plutôt que de leur offrir une assurance-édition une fois le manuscrit publié. Si l'éditeur sait que ses risques sont amoindris, il peut plus facilement faire paraître un nombre plus considérable d'œuvres littéraires.

Éditeurs français et éditeurs canadiens

Être publié en France est pour l'auteur canadien une sorte de consécration. C'est aussi une ouverture sur le marché mondial. Nombre de romanciers, de

poètes et d'essayistes canadiens ont vu leurs œuvres paraître en France. Par conséquent, ce phénomène n'est pas nouveau. La question se pose aujourd'hui avec plus d'acuité. Depuis quelques années, les éditeurs français ont essayé de lancer qui un romancier qui un poète canadiens. Les Editions Robert Laffont ont même créé une collection d'auteurs canadiens. Ces tentatives n'ont pas donné le résultat voulu et les jeunes romanciers et poètes furent engloutis dans la masse des auteurs lancés sur le marché chaque année. Dans cette perspective, l'automne de 1966 fut en tout point exceptionnel pour la littérature canadienne. Plusieurs grandes maisons françaises: Gallimard, Grasset, Laffont avaient un poulain canadien. On a parlé de Réjean Ducharme pour le Prix Goncourt et Marie-Claire Blais obtint le Prix Médicis.

L'intérêt des éditeurs et des lecteurs français pour la littérature canadienne est réel. On n'y décèle plus le paternalisme complaisant d'antan. Les auteurs canadiens ne sont plus aux yeux des Français ces lointains cousins quelque peu anachroniques, perdus dans leurs steppes glacées. On les retrouve sous le visage de jeunes gens en colère qui vont jusqu'à lancer des bombes pour affirmer leur attachement à la culture française. Ce sont surtout des écrivains qui ont une voix, un ton peu familiers aux oreilles françaises. Il est trop tôt pour dire si cet engouement est passager et n'aura point de lendemain. Son implication sur l'édition n'en est pas moins réelle. Si l'auteur canadien prenait l'habitude de s'adresser directement aux éditeurs français, le rôle de l'éditeur canadien serait considérablement amoindri. Il y eut certaines tentatives de co-édition, mais on ne peut pas dire qu'elles aient abouti à des résultats tangibles. Sur ce plan, il est loin d'être évident que les intérêts de l'éditeur et de l'auteur coïncident.

Pour un jeune romancier canadien français, l'édition en France peut mener à une audience internationale, à des traductions en diverses langues. Par contre, l'auteur perdrait la possibilité de gagner les divers prix littéraires canadiens que les Gouvernements fédéral, provincial et municipal offrent chaque année. Sans doute, l'éditeur canadien pourra, dans les années qui viennent, assurer pour ces auteurs les traductions et l'audience mondiale. D'ailleurs, la participation, chaque année plus importante, des éditeurs canadiens à la Foire du Livre de Francfort, atteste de leur volonté d'entrer de plain pied sur le marché mondial de l'édition. Il y a cependant des habitudes et une expérience qui ne peuvent s'acquérir qu'avec le temps et l'auteur canadien peut manifester une préférence pour les maisons françaises qui possèdent une grande tradition. Celles-ci acceptent parfois que l'auteur soit publié d'abord au Canada. Paradoxalement, plus un auteur canadien a de chance de réussir sur le plan mondial et moins les éditeurs français voudraient

céder les premiers droits à des éditeurs canadiens car, comme on le sait, l'éditeur obtient ses plus grands revenus des droits de traduction et d'adaptation.

C'est dans le domaine des manuels scolaires que les rapports entre les éditeurs canadiens et les éditeurs étrangers posent, à l'heure actuelle, les plus graves problèmes. Dans le cadre de l'entente France-Québec, conclu récemment, le Ministère des Affaires culturelles est intervenu d'une façon déterminante dans un arrangement qui favorise l'utilisation de manuels français dans l'enseignement supérieur au Québec. Cet accord prévoit une subvention de trente pour-cent aux étudiants sur des ouvrages scientifiques et techniques édités par des maisons françaises. Or, ces maisons, notamment les membres du groupe Sodexport, produisent beaucoup de traductions d'ouvrages américains. Dans un mémoire présenté le 16 décembre 1966, au Ministère de l'Éducation, la Société des Éditeurs Canadiens de Manuels scolaires exprime ses craintes que cet accord n'aboutisse à défavoriser les éditeurs canadiens. Elle demande que l'accord France-Québec concernant l'aide aux manuels scientifiques et techniques soit dénoncée. D'autre part, les éditeurs canadiens redoutent encore davantage l'implantation au Québec de grands éditeurs américains de manuels scolaires. Pour plusieurs maisons d'édition c'est déjà fait. La Maison Holt, Rinehart & Winston a maintenant pignon sur rue à Montréal. Son programme d'édition débute par des œuvres littéraires d'avant-garde: une revue "Théâtre vivant", des recueils de poèmes, un roman... Les milieux d'édition de Montréal redoutent ce qu'ils appellent une invasion. Pour eux, la publication d'œuvres littéraires n'est qu'une façade. Le but ultime et véritable de cette maison c'est de vendre les manuels scolaires qu'elle publie en anglais et dont elle pourrait offrir des traductions françaises. Déjà cette maison s'est engagée dans une polémique avec les défenseurs de l'édition québécoise.

Il serait trop facile d'imputer le malaise dans l'édition des manuels scolaires à l'invasion de l'étranger. Les difficultés auxquelles les éditeurs canadiens des manuels scolaires font face tiennent surtout à la profonde modification dans les structures et dans l'esprit de l'enseignement. Le Ministère de l'Éducation doit approuver les manuels scolaires utilisés dans les écoles de la Province. Il est en train d'examiner tous les manuels qui furent approuvés avant le 1^{er} juillet, 1962. Pour les éditeurs, la modification profonde de l'esprit et de la politique de l'enseignement se traduit par une obligation de modifier leurs manuels. Dans leur mémoire, ils se déclarent conscients des déficiences de certaines de leurs éditions et ils sont prêts à moderniser le contenu pédagogiques des ouvrages. Mais ils souhaitent que les approbations soient faites rapidement et que les normes en

soient précises. On peut dire que même l'édition des manuels scolaires ne garantit plus aux éditeurs des revenus importants. Et le malaise qui sévit dans l'édition scolaire ne manquera pas d'avoir des répercussions sur l'édition en général.

L'édition au Canada français traverse une période de transition. Si les éditeurs résistent aux difficultés auxquelles ils font face, ils pourront affirmer leur autonomie. Autrement, ils seront absorbés par l'édition étrangère et ne joueront dans la promotion de la littérature canadienne qu'un rôle secondaire, et ceci nonobstant l'aide du Conseil des Arts et du Ministère des Affaires culturelles du Québec.